

DEC110482DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n°5584.

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11080INSMI du 05 février 2011 portant nomination de Monsieur Luis PARIS aux fonctions de directeur de l'UMR n° 5584 intitulée « Institut de Mathématiques de Bourgogne », pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christian KLEIN, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence de Monsieur Christian KLEIN, délégation est donnée à Monsieur Jean-Baptiste CAILLAU, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2011

Luis PARIS

Directeur de l'UMR 5584